

Conseil d'administration du 26 juin 2025

Membres en exercice : 53

Membres présents ou suppléés : 30

Membres ayant donné mandat : 3

Nombre de voix : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°20250105

NATURA 2000

APPROBATION DU PROJET DE CREATION D'UNE LAVOGNE

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC), convoqué par courriel du 12 juin 2025, s'est réuni le 26 juin 2025 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative : Mme Nicole AMASSE, M. Daniel BARBERIO, M. Régis BAYLE représentée par Mme Sylvie PAVLISTA, M. Laurent BERNARD, Mme Jeannine BOURRELY, Mme Marie-Thérèse CHAPPELLE, Mme Catherine CIBIEN, Mme Sylvie COISNE, M. Didier COUDERC, Mme Sarah DEJEAN, M. Nicolas DE DAVYDOFF, Mme Agnès DELSOL représentée par M. Xavier CANELLAS, Mme Marguerite DELAVAL, M. Sébastien FERRA représenté par Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, Mme Valérie FUSCIEN représentée par Mme Réjane PINTARD, M. Jean HANNART, Mme Christine LACOSTE, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT représenté par Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Thierry LAVAL représenté par M. Julien CHAZE, Mme Michèle MANOA, M. Stéphan MAURIN, Mme Marylène PIEYRE, M. Pierre PLAGNES, Mme Florence PRATLONG, Mme Sylvie ROBERT, Mme Line ROUSTAN, M. André THEROND, Mme Flore THEROND, M. Alexandre VIGNE, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : M. Gilbert BAGNOL à M. Stéphane MAURIN, Mme Brigitte DONNADIEU à M. Stéphan MAURIN, Mme Mariette EMILE à M. Daniel BARBERIO.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-3 et R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu l'arrêté du 11 mars 2024 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires portant nomination du directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes à compter du 1^{er} avril 2024,

Vu la demande de subvention du GAEC Les Ecuries du Méjean, représenté par Mme Béatrice PRIEUR, concernant la création d'une lavogne à destination de la faune sauvage sur la commune de Meyrueis, Considérant que le lieu d'implantation du projet se situe sur le territoire Natura 2000 « ZPS Les Cévennes »,

Considérant la possibilité de financer cet ouvrage (estimé à 25 000 € TTC) à 100 % dans le cadre de contrats Natura 2000, au titre de l'appel à projet 2023-2027 de la Région Occitanie,

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

- d'approuver le projet de création d'une lavogne à destination de la faune sauvage sur la commune de Meyrueis,
- d'approuver le plan de financement de l'opération,
- d'autoriser le directeur de l'établissement à signer les délégations de maîtrise d'ouvrage, marchés et documents relatifs à la mise en œuvre opérationnelle des projets,
- d'autoriser le directeur de l'établissement à signer les documents relatifs au montage des contrats Natura 2000 et à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Occitanie.

Le directeur,

Vincent CLIGNIEZ



Le président du conseil d'administration,

Stéphan MAURIN

